Registre des arrêtés du Maire
Arrêté n° 40/2026

ARRETE PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION DANS LE CIMETIERE

Le Maire de la Commune d'AUSSEVIELLE,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-8 et L.2213-9,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2020 ayant fixé les différentes catégories de concessions funéraires et cinéraires ainsi que leurs tarifs,
Vu l'arrêté du Maire portant règlement du site cinéraire communal en date du 28 juin 2007,
Vu la demande présentée le 14 août 2026 par Monsieur et Madame PEDEGERT Christian demeurant 45 chemin de la Serre à AUSSEVIELLE (64230) tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de sa famille.

ARRÊTE

Article 1er : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture particulière indiquée, une concession de 30 années à compter du 27 août 2026, de 2,40 m² portant le n° 21.01.

Article 2 : Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle.

Article 3 : La concession est accordée moyennant la somme totale de cent vingt euros (120€) qui sera versée à réception de l'avis des sommes à payer.

Article 4 : Le titulaire de la concession est informé des dispositions du règlement du cimetière.

Article 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire du contrat d'occupation, un deuxième au receveur municipal et un troisième sera conservé en mairie.

Fait à AUSSEVIELLE, le 27 août 2026

Le Maire,

MAIRIE D'AUSSEVIELLE * Pyrénées-Atlantiques *

David ANDRÉ